### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Séance du 26 JANVIER 2017 à 20 heures 00

<u>Etaient présents</u>: Christian FEGLI, Maire,

Marie-Line THEIS - René BAGARD - Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT.

Aurélien BANSEPT – François MARCHAL – Daniel THIERY - Nadine FRESSE – Annie LEVREY-DELON – Christophe BERNASCONI - Thierry VOIGNIER - Evelyne FREY – Sarah GRIVEL - Gérard BONATO - Renée BALY – Gérard GEORGES – Chantal

ARNOUX - Daniel MALE - Stéphanie FERRY - Jean-Yves BOITTE.

<u>Absents excusés</u>: Jean GRANDPRE et Line SKORKA

Absent:

<u>Procuration</u>: Jean GRANDPRE à Christelle PHULPIN.

# 1. <u>CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE DU STADE.</u>

Monsieur Michel THIEBAUT rappelle que le Conseil, lors de sa séance du 22 Décembre 2016, a validé l'étude préalable. Il s'agit ce soir de valider la convention de maitrise d'œuvre pour un montant de 7 199.93 € T.T.C pour un coût des travaux estimé à 90 000 € H.T.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la convention avec l'Agence Technique Départementale des Vosges pour la mission de maitrise d'œuvre relative à la création d'un parking à proximité du stade, pour un montant de 7 199.93 € T.T.C.

## 2. <u>CONVENTIONS AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE VOIRIE POUR LE PROGRAMME 2017.</u>

Monsieur Michel THIEBAUT rappelle que lors du dernier Conseil, une étude a été confiée à l'Agence Technique Départementale concernant le programme de voirie 2017 et qu'il s'agit ce soir de valider la convention de maitrise d'œuvre pour un montant de 4 645.80 € T.T.C pour la route Royale et de 6 261.12 € T.T.C pour les rues de Beaulieu, de la Forêt, de Trieuché et du Parc.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes des conventions avec l'Agence Technique Départementale relatives aux travaux de voirie pour le programme 2017 de 4 645.80 € T.T.C. pour la Route Royale et 6 261.12 € T.T.C. pour les Rues de Beaulieu, de la Forêt, de Trieuché et du Parc.

## 3. SOLLICITATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES POUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE RELATIVE AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Sollicite l'Agence Technique Départementale des Vosges pour le lancement d'une étude relative aux travaux sur le réseau d'eau.

## 4. SOLLICITATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DE LA MISE A JOUR DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Monsieur Michel THIEBAUT explique que la dernière mise à jour du tableau de classement de la voirie communale date de Juin 1999. La mission de l'Agence, en plus de la mise à jour, serait de réaliser un tableau de classement au format EXEL et un plan de la voirie communale sur fond de plan IGN, pour un montant de 3 600 € T.T.C.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mission d'assistance technique et administrative pour l'étude de et la réalisation de la mise à jour du classement de la voirie communale, pour un montant de 3 600 € T.T.C.

- 5. POSITION SUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LES ETABLISSEMENTS CHRETIEN DE FLEVILLE DEVANT NANCY RELATIF AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE ABBATIALE.
  - ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du contrat de maintenance des cloches de l'église abbatiale avec les établissements Chrétien de Fléville devant Nancy, pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 210 €.

### 6. <u>PROCEDURE D'ABANDON DE L'EXPLOITATION DES SOURCES SAINTE</u> RICHARDE.

Monsieur Michel THIEBAUT demande au Conseil de bien vouloir approuver l'abandon de l'exploitation des sources de Sainte-Richarde, maintenant que les travaux de substitution par maillage avec le réseau Chipotte sont réalisés.

Monsieur Gérard GEORGES demande si la Commune ne pourrait pas la maintenir en cas de problème.

Monsieur Michel THIEBAUT indique qu'il n'est pas possible de maintenir une réserve d'eau car les ouvrages d'art d'une source qui n'est plus exploitée se détériorent très rapidement. De plus, il ne faut pas oublier que cette source est chargée en arsenic.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 21 voix pour et 1 abstention : Décide d'abandonner l'exploitation des sources d'eau potable de Sainte Richarde,

Acte la déconnexion des ouvrages du réseau d'eau communal,

Demande l'abrogation de l'autorisation d'utiliser l'eau des sources de Sainte Richarde, des périmètres de protection immédiate et rapprochée ainsi que des servitudes associées, stipulés par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°2457/2005 en date du 17 Novembre 2005.

#### 7. VENTE DU GARAGE COMMUNAL PLACE DE LA RESISTANCE.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Monsieur Olivier HENRY, Paysagiste, dans le cadre d'une recherche d'un local de stockage de matériel et véhicules pour son activité professionnelle. Ce dernier, très intéressé par le garage attenant à l'école du Vivier, demande si la Commune serait vendeuse et à quel tarif.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'utilise plus ce local et que le service des domaines estime la valeur du bien entre 15 et  $18\,000$  €.

Monsieur François MARCHAL demande s'il ne vaudrait pas mieux le garder, dans le cadre d'une future réhabilitation de l'école du Vivier attenante en logements, une fois le projet de nouvelle école terminé.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions, Monsieur Michel THIEBAUT, partie prenante ne participant pas aux débats ni au vote :

Propose un prix d'achat à Monsieur Olivier HENRY à 16 000 €.

### 8. <u>AUTORISATION A LA COMMUNE DE NOMPATELIZE DE CREER UNE PLACE DE RETOURNEMENT EN FORET COMMUNALE D'ETIVAL-CLAIREFONTAINE.</u>

Monsieur Aurélien BANSEPT informe les membres du Conseil que la Commune de Nompatelize va très prochainement procéder à la réfection du chemin de desserte forestière situé entre la forêt communale d'Etival (parcelle n°33) et de Nompatelize à Bourmont.

Le chemin se trouve sur le territoire de Nompatelize. Une place de retournement doit être créée pour des raisons pratiques, sur la parcelle n°33 appartenant à Etival. Pour cela, une dizaine de sapin doivent être coupés.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention :

Autorise la Commune de Nompatelize à réaliser une place de retournement sur la parcelle n°33 en forêt communale.

### 9. <u>SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES RELATIVE AUX DROITS DE PLACE DU</u> MARCHE.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la suppression de la régie de recettes relative aux droits de place du marché.

#### 10. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents : Approuve les termes du dernier compte rendu.

#### 11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- RATIFICATION DU BAIL DE LOCATION AVEC MADAME SARTORI CONCERNANT UN LOGEMENT SITUE AU 8, COUR DES MOINES.
  - ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du bail avec Madame Francine SARTORI pour la location d'un logement de 33 m2 situé au 8 Cour des Moines au dernier étage à gauche, pour une durée de 3 années à partir du 01 Février 2017, un loyer mensuel de 271.30 € et 15 € de charges.

- RESILIATION DU BAIL DE LOCATION RELATIF AU LOGEMENT N°35 DE LA RESIDENCE AVEC VOSGELIS.
  - ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la résiliation du bail de location du logement n°35 de la résidence avec VOSGELIS, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2017 (date de départ du préavis).

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ABCD ECOLE EN FETE POUR PARTICIPER AU CARNAVAL.
  - ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve l'attribution d'une subvention de 250 € à l'association ABCD Ecoles en Fêtes pour participer au Carnaval, le Samedi 18 Mars 2017.

SUPPRESSION D'UNE CLASSE DU FAIT D'UNE BAISSE SIGNIFICATIVE DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Madame LE BOTELANE, Inspectrice d'Académie, qui est venue lui annoncer la fermeture d'une classe pour la rentrée 2017/2018. En effet, après être passé à côté les années précédentes, les effectifs prévisionnels sont trop justes pour pourvoir éviter cette suppression.

La démarche réglementaire veut que le Conseil Municipal décide dans quelle école la classe est supprimée, Monsieur le Maire propose de s'en tenir au choix des enseignants.

- VIDE ARMOIRES LE DIMANCHE 29 JANVIER A LA SALLE POLYVALENTE.
- SOIREE DOCUMENTAIRE SUR LE PARC NATIONAL DES VIRUNGA LE VENDREDI 03 FEVRIER A 20 HEURES A LA SALLE DES FETES.
- ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB VOSGIEN LE DIMANCHE 05 FEVRIER A 10 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE.
- REPAS CHINOIS DIMANCHE 5 FEVRIER A LA SALLE DES FETES A 12 HEURES.
- SEANCE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES A LA SALLE DES FETES LE SAMEDI 18 FEVRIER A 14H00

Séance levée à 21 heures 00